

et l'enthousiasme antérieur de l'honorable représentant semble s'être atténué. Je préfère l'attitude que l'honorable député d'Edmonton-Ouest a adoptée le 22 septembre à celle qu'il adopte ce soir. Je ne veux pas dire, évidemment, dans un sens personnel; toutefois, il a soulevé certaines questions auxquelles il y a lieu de répondre. Toutefois, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas offusquer Votre Honneur ni les honorables députés en traitant de questions qu'il serait préférable selon vous, j'en suis sûr, de discuter en comité. Alors, si mon honorable ami veut me pardonner, je m'en tiendrai, ce soir, au principe du bill, mais je tiens à lui donner l'assurance que les points qu'il a soulevés seront étudiés attentivement et qu'il sera pleinement renseigné à leur sujet lors de l'examen du bill en comité. Il a mentionné notamment les fabriques, les qualités qu'elles doivent avoir, et si elles devraient être visées par le bill. Ce genre de questions techniques se discuteraient mieux en comité.

Une autre question de principe a été soulevée par l'honorable député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken). Il s'est demandé s'il était souhaitable ou sage de permettre aux compagnies d'assurance, de fiducie et de prêts, de prêter sur hypothèque, jusqu'à 75 p. 100 de la valeur immobilière en cause. Je lui rappellerai que c'est là une recommandation qu'a faite la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier.

M. Aiken: Les commissions royales ont-elles toujours parfaitement raison?

L'hon. M. Gordon: Certaines ont une meilleure moyenne que d'autres. J'en connais une dont la moyenne s'améliore de jour en jour.

M. Knowles: La Commission Hall?

L'hon. M. Gordon: Ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre vient de dire là ne me paraît pas avoir grand-chose à voir avec le principe du bill, même si je comprends tout l'intérêt qu'il porte au sujet auquel il fait allusion.

Quant à savoir s'il est sage de permettre aux établissements de prêt de prêter jusqu'à 75 p. 100 de la valeur de la propriété immobilière, au lieu de maintenir la limite à 66½ p. 100, cela me paraît une question de jugement et d'opinion. J'ai été frappé par ce qu'en pensait la Commission royale. Après mûre réflexion et après en avoir discuté à fond, mes collègues du gouvernement et moi avons conclu qu'il s'agissait là d'une recommandation que nous étions disposés à présenter et à mettre en œuvre.

Telles sont, je crois, les principales questions de principe qu'on a soulevées. Je tiens à dire aux députés qu'ils auront toutes les occasions voulues de discuter des articles du

bill au comité. Encore une fois, je proposerais que le projet de loi soit déferé au comité permanent de la banque et du commerce.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la deuxième fois, est déferé au comité permanent de la banque et du commerce.)

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

MINISTÈRE DU COMMERCE

1. Administration centrale, y compris les cotisations à payer aux organismes internationaux énumérées dans le détail des affectations, \$5,180,500.

M. More: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de retarder l'adoption de ces crédits, mais j'aimerais signaler une ou deux questions à l'attention du ministre.

Je ne trouve rien à redire à la déclaration générale qu'il a faite et qui renfermait des points fort intéressants. Je me rappelle les hauts cris que poussaient les porte-parole libéraux, lorsqu'ils disaient que les politiques des conservateurs ruinaient notre économie. Pourtant, dans sa déclaration, le ministre a parlé de 44 mois d'avances; en bon conservateur, je me réjouis de l'entendre faire cette déclaration et de la voir imprimée.

Il y a dans le *Citizen* d'Ottawa de ce soir un article des plus intéressants intitulé «Ventes de blé» et rédigé par Garth Hopkins, rédacteur associé du *Financial Times of Canada*. Cet article plutôt concis souligne les répercussions qu'ont eues sur l'économie des provinces des Prairies au moins, et par ricochet, sur le Canada tout entier, les bénéfices obtenus de la vente de blé et de farine par suite du marché conclu avec la Russie en septembre dernier. Il signale que cette vente a contribué directement à augmenter de 205.8 millions de dollars les revenus des cultivateurs des Prairies durant le premier semestre de cette année, comparativement à leurs revenus du premier semestre de 1963.

Cette vente a eu une signification indirecte bien plus considérable en ce qu'elle a assuré des occasions d'emploi dans les chemins de fer, les services portuaires, les services d'expédition et les autres industries s'occupant du transbordement et de l'expédition des céréales au marché d'exportation. Je note que cet article signale que l'augmentation durant le premier trimestre de cette année s'élevait à \$46,703,000 pour l'Alberta, à \$155,305,000 pour la Saskatchewan et à \$3,784,000 pour le Manitoba. Le ministre sera sûrement le premier à reconnaître que cette vente a eu une répercussion formidable sur l'économie de notre pays.

Aucun homme politique ne saurait s'attribuer le mérite de l'abondance des pluies, du